Nations Unies S/PV.5688



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juin 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5688e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 7 juin 2007, à 10 h 55

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « À sa 5688e séance, tenue à huis clos le 7 juin 2007, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Rapports du Secrétaire général sur le Soudan".
>
> Comme suite à la décision prise à la 5687e séance tenue plus tôt le 7 juin 2007, le Président a invité M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la Cour pénale internationale, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, à participer à l'examen de la question.
>
> Les membres du Conseil et M. Luis Moreno-Ocampo ont eu un échange de vues. »

07-37389 (F) 070607 070607